
GILETS JAUNES

#artisanat #commerce #professionsliberales #entreprises

Le gouvernement doit soulager les entreprises dont l'activité est impactée

Présent au ministère de l'Economie cet après-midi pour évaluer les conséquences du mouvement des gilets jaunes sur les entreprises et convenir des mesures nécessaires, le vice-président de l'U2P, Michel Chassang, a signalé d'importantes pertes de chiffre d'affaires par les entreprises de proximité à l'occasion du premier week end de mobilisation, pouvant aller jusqu'à 50% dans les zones de blocage.

Plusieurs causes sont à l'origine de ces baisses : la raréfaction des clients gênés dans leurs déplacements ; les difficultés d'approvisionnement, de livraisons ou d'accès aux chantiers ; la fermeture de l'entreprise pour éviter les dégradations.

La situation est d'autant plus regrettable qu'une partie de ces pertes est définitive, notamment s'agissant des denrées périssables invendues.

L'U2P a fait plusieurs demandes à Bruno Le Maire visant à accompagner le plus efficacement possible les entreprises de proximité ainsi fragilisées :

- Report de charges fiscales et sociales, délais de paiement supplémentaires, et annulation des pénalités et majorations de retard
- Accélération des dossiers d'indemnisation par les assurances
- Intervention auprès des banques afin qu'elles accordent des facilités de paiement et de dépassement de découvert
- Réactivation du dispositif d'aide au redémarrage pour les entreprises ayant connu des dégradations.

En outre, l'attention du gouvernement a été attirée sur la nécessité de lever tous les freins à l'activité des entreprises, en particulier dans la perspective du prochain week end, celui du 1^{er} décembre, qui est traditionnellement une période de forte consommation.

Enfin, l'U2P a souligné le risque d'une triple peine, que beaucoup d'entreprises de proximité auront du mal à supporter, à savoir, la hausse du coût de l'énergie qui touche plus directement les petites entreprises, la baisse des ventes liée à une perte de pouvoir d'achat des consommateurs, et la collecte à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'impôt sur le revenu par les entreprises, avec la charge administrative et financière que cela va engendrer.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.11.33

26 novembre 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr